

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 70 Construction de l'identité professionnelle			
Code	PEIM3B70PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be) HELHa Campus Mons Céline DOCHY (dochyc@helha.be) HELHa Gosselies Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Christian WATTHEZ (christian.watthez@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Élaboration du projet professionnel : Ma profession : enseignant(e) ?

« En fin de formation et à l'issue des différents stages, les jeunes enseignants tenteront de définir leur projet professionnel, de le comparer à celui qu'ils avaient en début de formation »

Circulaire du 7 juin 2001.

D'un point de vue déontologique, l'apprenant-enseignant doit pouvoir s'interroger sur la dimension éthique faite à la fois de principes collectifs indiscutables (tolérance, respect...) et d'une interprétation personnelle déterminée entre autres par l'image que l'on a de son rôle d'enseignant. Cette réflexion donnera tout son sens au serment de Socrate.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**

- 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
- 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession

Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**

- 3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques

3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable d'élaborer un travail écrit réflexif professionnel et personnel sur ses pratiques pédagogiques en lien avec les différents stages d'enseignement, l'évolution de sa posture et la déontologie liée au métier.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B70PPA Élaboration du projet professionnel 15 h / 1 C

PEIM3B70PPB Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B70PPA Élaboration du projet professionnel 10

PEIM3B70PPB Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les deux AA sont évaluées par une épreuve intégrée. Il s'agit d'un travail écrit à défendre lors d'un examen oral .

La date exacte de remise du travail sera précisée sur Connected.

La défense orale aura lieu lors de la session d'examen.

Si le travail n'est pas remis à la date prévue, l'étudiant ne pourra présenter l'examen oral.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Élaboration du projet professionnel			
Code	6_PEIM3B70PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à aider l'étudiant(e) à répondre à la question : « quel enseignant vais-je choisir d'être ? » afin de lui permettre de faire un choix professionnel réfléchi tenant compte des différentes options professionnelles qui s'offrent à lui/elle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- rédiger un projet professionnel répondant à la question : « quel enseignant vais-je choisir d'être ? ».

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Analyse de situations vécues en stage.
 - Référentiel métier « instituteur primaire ».
 - Référentiel de compétences.
 - Modèles de professionnalité (Nault, 1999).
- catalogues de formation IFC et SEGEC

Démarches d'apprentissage

- Travaux individuels
- Approche par situations-problèmes
- Approche interactive
- Intervention de personnes extérieures

Dispositifs d'aide à la réussite

Les consignes des travaux seront communiquées et explicitées aux étudiants durant le cours.

Sources et références

- Le référentiel métier « instituteur primaire »
 - Le référentiel de compétences
 - Les modèles de professionnalité de Nault (1999)
 - Quelques extraits de la brochure « Devenir enseignant »
- interviews d'enseignants de terrain

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Matériel didactique
- Portefeuille de lectures

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant			
Code	6_PEIM3B70PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours met l'accent sur le volet déontologique du cours ; la facette identitaire ayant été travaillée dans le cadre du cours de BAC1.

Il précise le cadre déontologique lié à la profession à partir des informations récoltées dans différents documents officiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre aux étudiants d'en prendre connaissance et de s'y inscrire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- préciser le cadre déontologique lié à la profession (règles généralement admises) à partir des informations récoltées dans différents documents officiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- analyser et critiquer des situations professionnelles auxquelles il pourrait être confronté à la lumière de ce cadre déontologique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Déontologie
- Décret Missions
- Socles de compétences, programmes et missions de l'école chrétienne
- Secret professionnel, intérêt de l'enfant, conflits de valeurs, obligations professionnelles

Démarches d'apprentissage

- Travaux de groupes
- Approche par situations-problèmes
- Approche interactive

Dispositifs d'aide à la réussite

Un temps d'échanges sera prévu afin de pouvoir répondre aux questions des étudiants.

Sources et références

- Les référents et les publications de la Fédération Wallonie-Bruxelles (décret Missions, document sur le secret professionnel...).

- Différents documents extraits d'Internet (codes déontologiques...)
- ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un support fourni aux étudiants.

Ce dernier est complété par des notes prises au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).